Formation de sensibilisation à la violence conjugale

Numéro 8 - 24 avril 2024

Pour aider la sensibilisation à la violence conjugale, le comité de la condition féminine du Syndicat de Champlain organise une formation avec Mme Ariel Trickey-Massé, intervenante à la maison d'hébergement Le Carrefour pour Elle de Longueuil.

Ouand: Le mercredi 15 mai de 19 h à 21 h

Où : au bureau du Syndicat au 7500, chemin de Chambly, à Saint-Hubert.

Places limitées: 30 personnes maximum.

La participation est gratuite, mais l'inscription est obligatoire afin de réserver votre place. Les donations volontaires pour la maison d'hébergement sont les bienvenues.

La formation comprendra une explication de base sur la violence et les formes qu'elle prend, notamment la manipulation, le harcèlement, la violence psychologique, l'emprise et le détournement cognitif (gaslighting). Lors de cette soirée, les signes de la violence en milieu de travail, les difficultés à quitter une relation dans laquelle il y a de la violence ainsi que les pratiques à adopter lorsque quelqu'un autour de nous vit de la violence seront aussi des sujets abordés.

La formation offre autant des apprentissages théoriques que pratiques à l'aide de mises en situation. Une période de questions sera possible si le temps le permet.

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire prévu à cet effet à syndicatchamplain.com, onglet « Inscriptions », faites-vite!

Libération pour la correction des épreuves ministérielles

épreuves ministérielles, nous vous rappe- Malgré l'échéance de la convention colleclons que les règles budgétaires de fonction- tive le 31 mars dernier, la reconduction de nement prévoient la mesure 15130 qui cette annexe est confirmée. contribue au financement de journées de tration des épreuves ministérielles.

nationale 2020-2023 pour la correction concerné par ces épreuves :

Pour les enseignants touchés par les des épreuves obligatoires au primaire.

Info-enseignant

Voici le résumé des journées de libération suppléance afin de soutenir le personnel financées par le ministère de l'Éducation enseignant dans la correction ou l'adminis- pour la correction des épreuves obligatoires et l'administration de l'épreuve À cette mesure s'ajoutent les libérations unique de langue seconde au secondaire obtenues avec l'annexe 5 de l'Entente pour chaque enseignante ou enseignant

Niveau	Épreuves	Mesure 15130	Annexe 5	Total des journées de libération
4º année du primaire	Épreuves obligatoires de français , langue d'enseignement (lecture et écriture)	Une journée	Une demi- journée	Une journée et demie
6º année du primaire	Épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement (lecture et écriture) et mathématique	Une journée	Une journée	Deux journées
2º année du secondaire	Épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement (écriture)	Une demi-journée par groupe		Une demi- journée par groupe
5° année du secondaire	Épreuve unique d'interaction orale en langue seconde qui se déroule en groupes de discussion	nar oronne		Une demi- journée par groupe

Libération pour la correction des épreuves du CSSP

Selon l'article 231 de la Loi de l'instruction publique, « le centre de services scolaire peut également imposer des épreuves internes dans les matières qu'il détermine à la fin de chaque cycle du primaire et du premier cycle du secondaire. »

Le Centre de service a donc décidé d'imposer les épreuves suivantes :

Discipline	Date de passation
Mathématique 2 ^e secondaire	C1 : 23 mai 2024, 9 h à 11 h 30
063226	C2 : 13 juin 2024, 9 h à 12 h

La pondération relative à ces épreuves est de 10 % de l'année pour toutes les écoles.

Pour ces épreuves, les budgets ne sont pas conventionnés comme pour les épreuves ministérielles, les sommes disponibles sont dans votre école. Si vous avez besoin de temps de libération pour la correction, je vous invite à en discuter avec votre direction.

Mark Infante

Rentrée scolaire 2024-2025

Aide à la classe

Le Ministère et la FSE nous ont confirmé que l'implantation du service d'aide à la classe pour la rentrée scolaire prochaine correspondraient aux nouvelles dispositions. se poursuivra. Le CSS des Patriotes offrira donc133 postes à Pour les postes E2 équivalent temps complet (133 X 35 heures) dès septembre 2024.

Depuis cette annonce, nous avons rencontré le CSS afin d'organiser le déploiement des nouvelles ressources en considérant différents critères notamment les classes ordinaires à défis particuliers et les enseignantes et les enseignants en insertion professionnelle.

Il a donc été décidé que 90 % de ce budget sera réparti équitablement entre les écoles primaires et le reste du budget sera utilisé pour les écoles ciblées dont les élèves sont plus à risque et les écoles où les enfants des classes spécialisées bénéficient de l'intégration en classe ordinaire.

Notez toutefois que le service d'aide à la classe ne se substitue pas au service direct à l'élève offert par les TES et les PEH. En aucun cas, les attributions de ces derniers ne peuvent être occultées par le soutien donné par l'aide à la classe.

Maintenant, dans chacune de vos écoles, vous serez consultés Pour le calendrier scolaire sur l'organisation de ce service et le comité EHDAA sera l'instance pour déterminer le déploiement de ces ressources en ment à l'entente actuelle. respectant les critères mentionnés plus haut.

Pour l'ensemble des sujets qui suivront, bien que le ministre de l'Éducation souhaiterait que les nouvelles dispositions relations professionnelles d'un nombre protégé de journées s'appliquent dès maintenant, il faudra attendre que les textes pédagogiques, placées au calendrier scolaire, où chaque enseide l'entente négociée soient officiellement signés avant que gnant(e) pourra déterminer : 1. Le lieu pour effectuer sa presl'on puisse voir les changements de pratique.

vous êtes familiers continueront de s'appliquer. En revanche, pour expliquer la portée de cette nouvelle disposition. une fois les signatures effectuées, vous pourriez faire face à des Pour le télétravail changements importants. La question demeure : quand tout cela sera-t-il effectif? Voici donc deux scénarios possibles d'application selon la situation dans laquelle nous nous trouverons dans le temps. Restez à l'affût de nos communications, nous vous aviserons de tout avancement.

Pour les affectations 2024-2025

Vous recevrez dans les prochains jours l'échéancier des séances d'affectation à venir conforme aux pratiques actuelles.

Scénario avec signature :

Vous recevrez aussi un échéancier avec de nouvelles dates qui

Une nouvelle catégorie de postes à temps plein a été négociée dans l'entente de principe : les postes E2. Pour l'instant, nous sommes en attente des détails concernant cette disposition de la part de nos instances. Il est donc difficile pour nous de vous fournir plus d'information sur ce nouveau statut. Présumons qu'ils ne seront pas offerts aux affectations.

S'il y a signature avant les séances d'affectation:

Les postes E2 seront offerts aux séances.

Pour l'encadrement

Les minutes d'encadrement reconnues dans la tâche sont attribuées selon les dispositions actuelles connues.

S'il y a signature :

Pour tous les enseignantes et enseignants du primaire, la direction d'établissement reconnaîtra automatiquement une heure d'encadrement minimum par semaine (non fixée à l'horaire) dans la tâche éducative.

L'organisation des journées pédagogiques se vivra conformé-

S'il y a signature :

Le Centre de services scolaire conviendra avec le comité des tation de travail. 2. La nature de son travail à réaliser. Évidem-Concrètement, cela signifie que les façons de faire auxquelles ment, à la signature des textes, nous aurons tous les détails

Il est actuellement possible d'en faire en moyenne 2 h par semaine (80 h annuellement).

S'il y a signature :

Le nombre d'heures effectué en télétravail pendant l'ATP-Perso (anciennement TNP) augmentera progressivement jusqu'à l'atteinte de l'ensemble des 200 h sur une base annuelle. Il faudra attendre l'année 2026-2027 pour que la possibilité de faire les 5 h en moyenne par semaine (200 h annuellement) soit applicable.



Le 1er mai 2024, rejoigneznous dans la rue pour souligner la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs!

Pour l'occasion, nous serons « Uni·es pour que nos voix por-

Départ de la marche à 18 h du parc François-Perreault à Montréal.

Rendez-vous sur la page de l'événement signifier pour votre solidarité.

Entraineurs RSEQ: attention!

Plusieurs enseignants participent aux Concernant le paiement du salaire de activités parascolaires au Réseau du sport l'entraineur selon la charte salariale RSEQ, étudiant du Québec (RSEQ) en tant il est habituellement payé en deux versequ'entraineur sportif pour différentes ments. Si, pour une raison hors de votre équipes des écoles du CSSP. Certaines pro- contrôle et de votre volonté, vous ne poublématiques ont récemment été portées à vez vous rendre au terme de votre contrat, notre attention, et nous vous invitons à la il est primordial de nous contacter dans plus grande prudence.

Il est essentiel de vérifier, auprès de la derait de rembourser certaines sommes. direction d'établissement, quelle protection vous êtes protégé par l'assurance responsa- Syndicat en cas de problème. bilité civile de l'employeur, vous pourriez devoir recourir à votre assurance personnelle en cas de poursuite.

l'éventualité où l'employeur vous deman-

Les activités sportives du RSEQ n'étant en responsabilité civile vous protège, en cas pas incluses dans votre tâche annuelle, d'accident ou d'incident, pendant les acti- nous vous recommandons de lire attentivevités sportives liées au RSEQ. Si la direc- ment tout contrat qui vous est proposé, et tion ne peut vous garantir, par écrit, que de communiquer rapidement avec le

Mark Infante



Quand: Le mercredi 8 mai de 17 h à 19 h

Où: Au bureau du Syndicat de Saint-Hubert

Coût: 10 \$

Face à une situation difficile sur le plan éducatif, personnel, relationnel ou même sociétal, comment l'impuissance et la résignation se développent-elles chez une personne ou un groupe? À l'issue de cet atelier, vous serez en mesure d'expliquer le phénomène, de le reconnaître au quotidien et d'identifier des actions concrètes de prévention et d'intervention. Inscription obligatoire sur notre site dans l'onglet « Inscriptions ».

Soirée de fin d'année : Vente des billets

Cette semaine, vous recevrez dans vos milieux les affiches de la soirée de fin d'année du samedi 8 juin prochain, qui sera sous le thème La fièvre du samedi soir!

Vous pourrez désormais acheter un billet directement sur le site de billetterie en ligne Lepointdevente.com.

L'achat de billets pour toute une équipe-école est bien sûr encore possible. Lorsque tous les billets auront été vendus, le site affichera COMPLET.

Dès le **lundi 6 mai à 9 h**, les billets seront mis en vente. Suivez le code QR sur l'affiche, tous les détails y seront expliqués.

Faites vite, premiers arrivés, premiers servis!

Étes-vous volontaire?

enseignants, nous vous invitions à être vigi- der s'ils étaient obligés de travailler durant lant sur la manière dont la direction de l'heure du dîner quand la direction le votre établissement vous paierait si elle demande. Au regard de la convention, la vous demandait de travailler durant l'heure réponse est non. Au regard de la position du dîner. Notre prétention est qu'un ensei- du CSSP, la réponse est toujours non, gnant qui travaille durant l'heure du dîner puisque la direction ne peut pas affecter un fait de la tâche éducative et qu'il devrait enseignant à d'autres tâches durant ses être payé au 1/1000 de son traitement 75 minutes de dîner. annuel.

des Patriotes ne voit pas les choses de la (1/1000 de votre traitement annuel). Vous même manière. Selon lui, l'enseignant qui y avez droit. travaille durant l'heure du dîner est volontaire. Il le fait parce qu'il le veut travailler durant l'heure du dîner, vous bien. Conséquemment, ce n'est pas de la pouvez dire non. D'aucune manière, on ne tâche éducative, donc la direction n'a pas à pourra vous le reprocher. le payer au 1/1000 de son traitement annuel.

Mais êtes-vous volontaire? Visiblement, pas toujours. Plusieurs enseignants ont

Dans le dernier numéro de l'Info- communiqué avec nous pour nous deman-

Avant d'accepter ce surplus de tâche, Sachez que le Centre de services scolaire assurez-vous d'être payé à votre juste salaire

Bref, si la direction vous demande de

Catherine Camerlain Conseillère en relations de travail

La déclaration d'événement, une obligation légale

La déclaration d'événement est le docu- Obligations de l'employeur (art. 51 de ment de l'employeur, et il est disponible la LSST), notamment : sur La Sphère dans le portail des employés. risques à la santé et la sécurité qui lui sont travailleur. signalés par les employés.

plir une déclaration d'événement :

LSST), notamment:

- Veiller à ne pas mettre en danger la santé, travail.
- Participer à l'identification et à l'élimina- syndicale de votre section. tion des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur le lieu de travail.

- L'employeur doit prendre les mesures Ce document, à remplir en ligne, répond à nécessaires pour protéger la santé et assurer la l'obligation de l'employeur d'adresser les sécurité et l'intégrité physique et psychique du

La déclaration d'événement demeure la Nous vous rappelons l'obligation de rem- seule voie légale afin de participer à l'identification et à l'élimination des risques Obligation de l'employé (art. 49 de la d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur le lieu du travail. Il appartient au travailleur d'en assurer le suivi la sécurité ou l'intégrité physique et psychique auprès de sa direction. Si vous demeurez des autres personnes qui se trouvent sur les sans réponse ni suivi de la part de votre lieux de travail ou à proximité des lieux de direction, vous pouvez interpeller le représentant SST de votre école ou la conseillère

> Dominique Cournoyer Conseillère SST, section Des Patriotes enseignants

Dates importantes 2	024
Demande de changement de champ, de discipline ou d'ordre	3 mai 2024 à midi (12 h)
Demande de changement de pourcentage pour une retraite	21 mai 2024
progressive	
Demande de congé sans traitement permettant de résorber son surplus d'affectation	21 mai 2024
Désistement ou demande de retour à l'école d'origine	24 mai 2024 à midi (12 h)
Séance d'affectation virtuelle de tout le personnel versé au	30 mai 2024 à 16 h 30
1er bassin (tous les champs)	par Teams
Demande de mutation;	11 juin 2024 à midi (12 h)
Séance d'affectation (2 ^e bassin) mutation;	17 juin 2024 à 16 h 30
Séance d'affectation pour combler les postes temps plein;	3 juillet 2024 à 9 h
Séance d'affectation pour les enseignants sur la liste de priori-	14 août 2024 (ou 3 juillet
té d'emploi	s'il y a signature des textes.)